

La surcharge du collège Buisson



Si la rentrée scolaire pourra se faire dans des conditions correctes en septembre 2018, en revanche, le nombre d'élèves du collège Buisson deviendra trop important à la rentrée 2019. C'est évidemment lié à la construction effrénée de nouveaux logements à Juvisy, sans que les services publics suivent. La majorité municipale offre de fausses solutions, l'**AJUV** vous informe.

Le collège Ferdinand Buisson a déjà quasiment atteint sa capacité d'accueil maximale. A la rentrée 2018, les locaux seront justes assez grands pour accueillir tous les élèves. **A la rentrée de septembre 2019**, en revanche, le nombre d'élèves voulant s'inscrire sera supérieur au nombre de places disponibles.

La majorité municipale, qui n'a pas anticipé la hausse du nombre d'élèves (« on bétonne, puis on s'étonne... »), alors que l'**AJUV** avait alerté concernant le manque de services publics face à une hausse de la population liée au PLU, propose des fausses solutions.

Fausse solution numéro 1 – Construire de nouvelles salles de classe. Non seulement ces salles sont trop petites pour accueillir une classe complète – elles ne pourront donc servir que pour des demi-groupes, et pas en sciences – mais cela ne résout par le problème de la demi-pension. Ce problème de cantine avait été réglé en adoptant un système de double service, mais cela ne pourra pas suffire à absorber encore de nouveaux élèves. A part si on estime qu'être 28 dans une salle prévue pour 20 et déjeuner en quinze minutes sont les conditions de la réussite scolaire de tous.

Fausse solution numéro 2 – La construction d'un nouveau collège Juvisy-Viry. C'est complètement mensonger et soit les élus de Juvisy et de Viry-Châtillon le savent et se moquent de nous, soit ils sont complètement incompetents. Les collèges Les Sablons et Olivier de Serres de Viry comptent des dizaines de places vacantes (à la différence du collège Esclangon, arrivé à saturation). Qui serait assez fou pour construire un collège dans une ville qui a des places vides ? Il ne sera pas non plus bâti de collège pour une cinquantaine d'élèves juvisiens. C'est donc un leurre.

Vraie solution négligée pour construire encore plus de logements. Une très grande parcelle, de 1070 m², attenante au collège a été vendue il y a quelques mois. Elle aurait pu être préemptée, pour agrandir le collège Buisson et créer les places qui y manquent. Mais non ! Cela aurait fait des immeubles en moins. Cette grande parcelle, très bien située et d'un seul tenant, a donc été laissée aux promoteurs.



En rouge, la parcelle attenante au collège – vue serrée



En rouge, la parcelle attenante au collège – vue serrée

Solution qui sera proposée – scolariser les élèves du quartier Seine au sein du collège Delacroix de Draveil.

L'**AJUV** dénonce les fausses solutions et elle refuse que les élèves de Juvisy soient éparpillés au gré des redécoupages de sectorisation. Le collège Ferdinand Buisson, avec sa diversité, sa mixité sociale et son dynamisme, est un creuset commun pour

tous les enfants et adolescents de la ville. Juvisy est fractionnée par les réseaux de transports (lignes de RER et RD7), le collège réunit la jeunesse.

Nous demandons que la mairie prenne ses responsabilités, qu'elle cesse de mentir à ce sujet et qu'elle trouve une solution pour accroître la capacité d'accueil du collège, sans dégrader les conditions d'apprentissage des élèves.

Les articles de notre site sur le même thème :

- **en septembre 2017** – [Une rentrée scolaire 2017 difficile](#)
- **en mai 2017** – [Un nouvel effet du PLU, le collège Buisson en sureffectif](#)

Juvisy, un immense parking ?



Beaucoup de Juvisiens s'inquiètent de la **transformation de Juvisy en un immense parking**. L'**AJUV** avait fortement alerté le Maire de Juvisy et le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui a précédé le nouveau du PLU. **D'où vient cette multiplication des parkings ?**

Les raisons de cette évolution sont multiples :

- la Nationale 7 est devenue un espace d'exposition pour les concessionnaires automobiles au détriment des autres commerces ;
- les bailleurs sociaux pratiquent, pour les garages, des tarifs de location prohibitifs alors que leurs locataires ont déjà du mal pour payer leur loyer ;
- les marchands de sommeil investissent dans des pavillons qu'ils transforment en logements multiples (parfois 10 appartements dans un seul pavillon) sans création de parkings ;
- de nombreux immeubles voient le jour, entraînant l'arrivée de nouveaux Juvisiens. Or les promoteurs réalisent moins de parkings dans ces nouveaux immeubles ; ils peuvent même racheter des places de parking dans le parc existant, plutôt que d'en prévoir dans leurs projets à venir.

Nous pourrions multiplier ces exemples qui conduisent à une saturation de l'espace public, dont beaucoup de Juvisiens se plaignent à juste titre.

L'**AJUV** propose donc de mettre en œuvre **des règles simples** :

- prévoir pour chaque nouveau logement 1,5 place de parking, comme dans le

précédent PLU ;

- verbaliser les voitures ventouses, notamment en centre-ville devant l'église ;
- faire la chasse aux marchands de sommeil.

En parallèle à ces règles qui permettraient une meilleure gestion des véhicules privés, il reste bien sûr indispensable de **proposer des transports en commun de qualité**, qui répondent aux besoins des habitants.

Mais, pour que notre ville ne devienne pas un immense parking, et que notre environnement soit préservé, encore faut-il une volonté politique de la Municipalité. Or le maire précédent allègue que la loi ALUR l'empêche d'exiger davantage de places de parking de la part des promoteurs. C'est faux. **La loi ALUR ne limite pas le stationnement offert**, il est possible de maintenir les exigences en matière de parking par logement. Elle **autorise** simplement à baisser le nombre de places par logement dans un rayon de 500 mètres autour d'une gare. Le texte précis peut être lu en suivant ce lien : [Loi ALUR et stationnement](#)

Sur le site, sur le même sujet, en septembre 2017 : [Un espace vert en moins, un parking en plus](#)

Un espace vert en moins, un parking en plus ?



Le quartier Pasteur, très densément peuplé, manque d'espaces verts. Si les enfants peuvent vivre en ville, ils ont néanmoins besoin d'espaces de jeux et de détente. Or l'**AJUV** vient d'apprendre qu'un espace vert cèdera la place aux voitures.

À Juvisy, les voitures auraient-elle plus d'importance que les enfants ? L'exemple ci-dessous confirme nos craintes.

En effet, dans la rue Pasteur (face à la rue Hoche), une résidence a remplacé l'ancien Intermarché. Un espace vert avait été réservé et il devait être aménagé pour les enfants du quartier. Or, **la Mairie de Juvisy vient d'acquérir cet espace vert (à la copropriété) pour y réaliser un parking !**

Rappelons qu'avant la construction de cette résidence, des visites de quartier

avaient été organisées et qu'à cette occasion, ce sont les riverains qui avaient demandé un espace vert pour les enfants puissent venir y jouer.

C'est là **un nouvel exemple de bétonnage de notre espace public** contre lequel l'**AJUV** proteste vivement ; nous serons aux côtés des riverains qui nous ont alertés et ont manifesté leur surprise et leur vif mécontentement.

Sur notre site, nous informons sans relâche sur les menaces qui pèsent sur les espaces verts :

- en mai 2017 – [Un nouvel effet du PLU, le collège Buisson en sureffectif](#)
- en juillet 2016 – [Quelle est la situation des espaces verts ?](#)
- en mars 2016 – [La situation inquiétante des espaces verts](#)

Deux opérations immobilières en cours : le droit de savoir



Deux opérations immobilières considérables sont en cours, dans l'opacité la plus complète. Baptisées PAPAG, **elles prévoient de manière floue des centaines de logements et des démolitions**, le tout sans aucune communication alors que les promoteurs contactent directement les propriétaires. L'**AJUV** exige de l'information et le maire ne répond pas à nos courriers à ce sujet.

L'îlot **Pasteur** (entre les 2 voies) et l'îlot **Vinot** (pompiers, théâtre, parking de l'Hôpital) vont être profondément rénovés. **Dans le PLU approuvé en 2016, il est prévu la construction, respectivement, de 400 et 200 logements supplémentaires.** Les chiffres officiels ne sortent pas du chapeau ! La Municipalité a toujours refusé de publier les études qui les justifient.

Dans ces deux îlots, c'est un accroissement considérable de la population qui se profile, en plus de la nécessité de relocaliser, par exemple, le centre de secours des pompiers (où à Juvisy ?) et Les Travées.

Les orientations en matière d'urbanisme ne doivent pas rester confidentielles. **L'AJUV demande que les Juvisiens soient informés et étroitement associés à la définition des grands projets immobiliers.**

Il s'agit là d'une nouvelle alerte et nous avons régulièrement publié des articles à

ce sujet sur notre site :

- en mai 2017 – [L'AJUV écrit au maire sur les PAPAG](#)
- en juillet 2016 – [Quel sort pour les PAPAG ?](#) ;
- en avril 2016 – [Une vidéo sur le PAPAG de l'hôpital](#) ;
- en avril 2016 – [Et les PAPAG ? Le quartier Pasteur](#) ;
- en avril 2016 – [Et les PAPAG ? La zone de l'hôpital](#)

L'AJUV écrit au maire sur les PAPAG



Le PLU adopté en septembre 2016 prévoit **deux PAPAG** (Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global), pour le quartier Pasteur et l'îlot Vinot (ou îlot de l'hôpital), avec des constructions massives de logements non définies par des chiffres. Or, malgré les recommandations du Commissaire enquêteur, aucune information n'a été donnée à ce jour aux Juvisiens.

L'AJUV écrit au maire en avril 2017 pour obtenir des réponses, vous pouvez lire le texte de la lettre ci-dessous. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse.

« Monsieur le Maire,

Deux Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) ont été définis dans le PLU adopté en septembre 2016, l'un pour l'îlot Pasteur, l'autre pour l'îlot Vinot. **Ces deux PAPAG sont d'une importance majeure pour l'avenir de Juvisy** et les orientations en matière d'urbanisme restent complètement à définir. Nous avons bien noté que le PLU prévoit la construction, respectivement, de 400 et 200 logements supplémentaires. Le délai prévu par la loi est de cinq ans à partir de septembre 2016. Quelques huit mois après l'adoption du PLU, **aucune information n'a été délivrée aux Juvisiens** sur les projets de la municipalité, en particulier à ceux concernés par ces PAPAG. En ce qui concerne le quartier Pasteur, rappelons que plusieurs études ont été menées ces dernières années au niveau de la communauté d'agglomération pour préciser le diagnostic. **L'objectif d'une réhabilitation de ce quartier, sous forme d'un écoquartier, nous paraît toujours justifié.** Nous attirons votre attention sur le danger d'une telle densification de ces zones pour l'avenir de notre Ville. En outre, il nous paraît très important que les associations et les citoyens soient associés à la définition des orientations, le plus rapidement possible afin d'éviter des choix hâtifs ou non conformes aux attentes des Juvisiens. Aussi, nous aimerions connaître la stratégie et le calendrier que la municipalité entend mettre en œuvre pour mener à bien ces opérations de grande envergure.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Marion Beillard, Présidente »

Sur le même sujet, sur notre site :

- en juillet 2016 – [Quel sort pour les PAPAG ?](#) ;
- en avril 2016 – [Une vidéo sur le PAPAG de l'hôpital](#) ;
- en avril 2016 – [Et les PAPAG ? Le quartier Pasteur](#) ;
- en avril 2016 – [Et les PAPAG ? La zone de l'hôpital](#)